



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences</p> <p>78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service</p> <p>DGER/SDEDC/2023-719</p> <p>22/11/2023</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Parcours de formation et d'accompagnement préalable à la candidature sur des postes de cadres de l'enseignement agricole.

Destinataires d'exécution
<p>DRAAF/DAAF/SRFD/SFD EPLEFPA /EPNEFPA Institut Agro Dijon RAPS</p>

Résumé :

La présente note définit les modalités d'organisation du parcours d'accompagnement et de formation à destination des candidats à un poste de direction d'un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA), préalablement à une affectation dans ce type d'établissement.

A la suite de la publication du décret du 5 novembre 2019 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, le ministre a signé le 31 janvier 2020 la charte de gestion des emplois d'encadrement des personnels de direction des EPLEFPA.

La DGER confie à l'Institut Agro Dijon (IAD) la mise en œuvre d'un **parcours d'information et de formation à destination des candidats potentiels aux postes de direction en EPLEFPA**. Il est constitué de plusieurs étapes dont un webinaire de présentation, des entretiens individuels, une formation « découverte des métiers de direction en EPLEFPA ». Ce dispositif est clôturé par une commission d'orientation et de positionnement constituée d'experts (CGAAER, IGAPS, IEA et IAD), mise en place conformément à la charte de gestion.

La présente note s'adresse aux agents souhaitant mieux connaître les métiers de l'encadrement de l'enseignement agricole. Elle définit les modalités d'organisation du parcours d'accompagnement et de formation à destination des candidats à un poste de direction (directeur, directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire, directeur adjoint en charge de la formation continue et par apprentissage, directeur adjoint en charge des exploitations, directeur de centre) d'un EPLEFPA, qu'il est recommandé de suivre préalablement à une affectation dans ce type d'établissement.

1- Description du dispositif de formation et d'accompagnement

1.1- Webinaire de présentation des métiers de direction en EPLEFPA

Objectif : présenter au public cible les métiers, le contexte de travail, le statut d'emploi, et les dispositifs de formation et accompagnement :

- L'enseignement agricole au MASA, les EPLEFPA et leurs spécificités, les métiers de direction enjeux et atouts.
- Quels sont les dispositifs d'accompagnement et de formation liés à la prise de poste en direction d'EPL ?
- Quelles conditions statutaires pour occuper le statut d'emploi ?
- Quel est le processus de recrutement des personnels de direction ?

Date : 30 novembre 2023 à 15h00

Lieux : visioconférence

Intervenants : la table ronde est organisée par la DGER (sous-direction EDC), avec les interventions du SRH (Bureau BASE sur les sujets statutaires), les inspecteurs de l'Enseignement Agricole et l'IAD.

Modalités d'inscription : Pour tous les agents (internes ou externes), inscription par mail auprès de franck.constantin@institut-agro.fr

1.2- Formation « découverte des métiers de direction en EPLEFPA »

Objectif : Permettre aux candidats de mieux comprendre les responsabilités exercées par les personnels de direction en EPLEFPA, et mieux appréhender les attentes de l'institution en terme de compétences métier et en terme de positionnement lors des entretiens de candidatures

Intervenants :

- Témoignages de chefs d'établissements : directeurs, adjoints et directeurs de centres
- Intervention de DRAAF-SRFD

Modalités d'inscription :

- **Pour les agents de l'enseignement agricole,**

L'agent s'inscrira via mon self mobile renoiRH selon la procédure en vigueur disponible ici : <https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/tele-inscription>, code du stage : NAS1EA0127. En cas de difficulté d'utilisation de l'outil mon self mobile, l'agent s'adresse à son RLF.

- **Pour les autres**, inscription par mail auprès de franck.constantin@institut-agro.fr

Date : 5 au 7 décembre 2023 (3 demi-journées)

1.3- Rendez-vous individuels

Objectif : Répondre aux questions individuelles sur les dimensions métiers, statutaires ou carrière pour les agents qui ne pourraient pas suivre la formation « découverte des métiers de direction en EPLEFPA ».

Date : courant décembre, les rendez-vous seront organisés en fonction des disponibilités des stagiaires.

Lieux : visioconférence

Intervenants : les entretiens sont réalisés avec des cadres de la DGER (SD- EDC), de l'Inspection de l'Enseignement Agricole ainsi que de l'IAD.

Modalités d'inscription : Pour tous les agents (internes ou externes), inscription par mail auprès de franck.constantin@institut-agro.fr

2- Commission d'orientation et de positionnement

L'objectif de la commission est d'accompagner les candidats qui le souhaitent dans la montée en compétences à partir de leurs diverses expériences et de les aider à identifier des parcours professionnels. Cette commission ne conditionne aucunement l'accession à un poste de direction sous statut d'emploi.

2.1- Modalités d'organisation

Les membres de la commission pour l'année 2023 sont les suivants :

- Un représentant du CGAAER (conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux)
- Un représentant de l'inspection de l'enseignement agricole
- Un représentant du RAPS (réseau d'appui aux personnels et aux structures)
- Un représentant de l'IAD (institut agro Dijon)

La commission se réunira en **visioconférence du 18 décembre 2023 au 22 décembre 2023**.

Les candidats adresseront pour le 15 décembre 2023 au plus tard à franck.constantin@institut-agro.fr un CV et une lettre de motivation indiquant leur projet professionnel. En retour, une date d'entretien sera proposée.

Ils seront auditionnés par ladite commission durant 30 minutes.

3- Evaluation du dispositif

Afin de réaliser une évaluation du dispositif, l'IAD transmettra pour le 15 janvier 2024 à la DGER - Sous-direction Etablissements Dotations Compétences un compte rendu de l'action réalisée, en collaboration avec les membres de la commission et les différents intervenants dans les formations.

L'objectif de ce compte rendu est de permettre un retour d'expérience sur ce dispositif dans sa troisième année de mise en œuvre et d'avoir un avis sur ses évolutions potentielles dans une perspective de GPEEC et d'ouverture du vivier.

Les critères retenus seront notamment la volumétrie des candidats, les modalités d'accompagnement et le déroulé des différentes étapes.

Le directeur général adjoint,
chef du service de l'enseignement technique

Luc MAURER